

## Personne morale - Complément d'adresse

### Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

### Pièces à fournir :

- 2 exemplaires des statuts modifiés
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales
- 2 Procès-Verbaux d'Assemblée Générale
- 2 Arrêtés municipaux

### Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 79,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

## MODIFICATION DU NUMERO DE LA RUE OU DU NOM DE LA RUE PAR LA MAIRIE

### Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

### Pièces à fournir :

- 2 exemplaires des statuts modifiés
- Attestation de la Mairie

### Frais :

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le Greffe du Tribunal de Commerce